

PROVINCE DE QUÉBEC

CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 juillet 2013, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame Julie Plamondon
 Monsieur François Du Sablon
 Monsieur Louis-Antoine Gagné

Formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Miller, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lisa Kennedy, la directrice des communications et du greffe, madame Sonia Bertrand sont également présentes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Acceptation des procès-verbaux des séances du 10 et 18 juin 2013;
4. Acceptation des comptes du mois (A);
5. Bordereau de correspondance (B);
6. Nomination de la mairesse suppléante et de la représentante substitut du conseil des maires de la MRC de La Jacques-Cartier;
7. Autorisation de dépenses - participation d'élus à diverses activités municipales :
 - Cocktail dînatoire du tournoi de golf du Mont Saint-Sacrement du 23 août 2013;
8. Engagement de personnel :
 - Rapport relatif à la fin de la période d'essai de la directrice générale et secrétaire-trésorière;
 - Approbation de la grille de rémunération du personnel électoral;
 - Rapport relatif à la fin de la période d'essai d'un inspecteur municipal;
 - Embauche de personnel pour le Programme d'Animation Vacances 2013;
9. Recommandation de paiement – honoraires professionnels Jolicoeur Lacasse;
10. Rapport de demande de soumissions – achat de mobilier pour le réaménagement des bureaux de l'hôtel de ville;
11. Avis de motion pour l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement numéro 226 et ses amendements concernant le régime complémentaire de retraite des employés des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury;
12. Adoption du Règlement numéro 13-691 modifiant le Règlement

numéro 08-575 pourvoyant à déléguer à certains fonctionnaires de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de sanctionner des contrats en conséquence au nom de la municipalité;

13. Adoption d'un procès-verbal de correction pour le Règlement numéro 13-687;
14. Adoption du Règlement numéro 13-692 abrogeant le Règlement numéro 03-481 sur les systèmes d'alarme;
15. Rapport de la demande de soumissions – travaux de pavage d'accotement et de surfaces de roulement sur le boulevard Talbot (projet IF-1306);
16. Demande d'entretien – déneigement et estival – chemins Ross et Bouscotte;
17. Implantation d'arrêts obligatoires à différentes intersections sur le territoire;
18. Approbation du cahier de demande de soumissions pour services professionnels dans le cadre du projet de réfection de voirie des chemins Harvey (IF-1305), de la Rivière (IF-1304) et des Trois-Lacs (IF-1204) ainsi que le prolongement et travaux de pavage de sentiers piétonniers (IF-1205) et formation du comité de sélection;
19. Recommandation de paiement numéro 1 – réfection de voirie des chemins Rourke (IF-1104), Vermont (IF-1104) et 1^{re} Avenue (IF-0909);
20. Autorisation de signature de contrats notariés pour des actes d'acquisition, de cession et de servitudes pour le projet des Grands-Ducs, phase V, partie 1;
21. Aide financière à l'APEL pour le programme de renaturalisation des berges;
22. Plans d'implantation et d'intégration architecturale :
 - Jumelés – Développement des Grands-Ducs (phase 5, partie 1);
 - Aménagement paysager et affichage de la garderie au 15, chemin de l'Église;
 - Construction d'une résidence sur le chemin des Monts - RCI (fortes pentes);
 - Construction d'une résidence à toit à un versant sur le chemin des Alizés (entre les 10 et 12);
 - Construction d'une écurie commerciale au 4684, route Tewkesbury;
 - Agrandissement de la garderie au 83, 1^{re} Avenue;
23. Adoption des Règlements :
 - 13-688 modifiant le Règlement de lotissement numéro 09-592;
 - 13-689 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591;
24. Avis de motion pour l'adoption d'un Règlement concernant la mise en place d'un programme de réhabilitation de l'environnement;

25. Demande d'aide financière - Organismes et fêtes de quartier pour 2013;
26. Protocole d'entente et aide financière - La Virée Country 2013;
27. Points divers;
28. Période de questions;
29. Levée de la séance.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h, monsieur Robert Miller, maire, déclare l'ouverture de l'assemblée.

Rés.: 234-13

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal procède à l'adoption de l'ordre du jour suite à la lecture de celui-ci par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné.

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté en y ajoutant le point divers suivant : « Appel à la solidarité concernant la tragédie à Lac-Mégantic par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ».

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 235-13

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 10 ET 18 JUIN 2013

Considérant que chaque membre du conseil a reçu les procès-verbaux du 10 et 18 juin 2013, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, une dispense de lecture est accordée;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'accepter les procès-verbaux du 10 et 18 juin 2013 tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 236-13

ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

Considérant que les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tels que certifiés par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Considérant que les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'accepter le rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lisa Kennedy, certifiant que les crédits budgétaires sont disponibles pour couvrir les dépenses du mois de juin et d'autoriser le paiement des sommes décrites aux rapports des effets présentés au conseil pour juin totalisant 622 561,51 \$.

Le total des salaires nets payés au courant du mois de juin, se chiffrant à 137 870,17 \$ ainsi que les remises provinciales et fédérales (déductions à la source), au montant de 81 481,59 \$, sont prévus au budget de l'année courante et l'autorisation du paiement desdites sommes est entérinée.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 237-13

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accepter le bordereau de correspondance daté du 8 juillet 2013.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 238-13

NOMINATION DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE ET DE LA REPRÉSENTANTE SUBSTITUT DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu de nommer madame Marie-Eve D'Ascola, conseillère au siège numéro 1, à titre de mairesse suppléante et de représentante substitut auprès du conseil des maires de la MRC de La Jacques-Cartier, pour la période du 9 juillet au 12 novembre 2013.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 239-13

AUTORISATION DE DÉPENSES – COCKTAIL DÎNATOIRE DU TOURNOI DE GOLF DU MONT SAINT-SACREMENT

Considérant que le budget 2013 prévoit les sommes nécessaires pour la participation d'employés à des colloques, congrès, formations, etc.;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François du Sablon, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu que le conseil municipal autorise la participation de deux membres du conseil municipal au cocktail dînatoire du tournoi de golf du Mont Saint-Sacrement du 23 août 2013.

Les frais d'inscription sont de 110 \$ pour les deux participations. Les autres dépenses inhérentes à la participation à cette activité seront remboursées en fonction des règles établies à l'article 13, du Règlement numéro 11-337 relatif au traitement des élus municipaux.

Les sommes nécessaires pour couvrir les présentes dépenses seront prises au budget prévu à cet effet (poste numéro 02-110-00-310). La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les sommes nécessaires pour couvrir lesdites dépenses sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

ENGAGEMENT DE PERSONNEL :

Rés.: 240-13

RAPPORT RELATIF À LA FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Considérant l'engagement de madame Lisa Kennedy le 7 janvier 2013 à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que les conditions d'emploi;

Considérant l'évaluation favorable portant sur la fin de la période d'essai de madame Kennedy;

Considérant que l'appréciation de la performance démontre que madame Kennedy possède les aptitudes et habiletés requises à ce poste;

Considérant la recommandation favorable du maire concernant la permanence de madame Kennedy à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que ce conseil accepte la recommandation du maire suite à une évaluation de performance relative à la fin de la période d'essai de madame Kennedy, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

Le conseil confirme madame Lisa Kennedy dans sa fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury et accorde un statut d'employé permanent à ce poste, et ce, à compter du 8 juillet 2013.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 241-13

APPROBATION DE LA GRILLE DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Considérant le rapport du président d'élection en référence aux articles 88 et 580 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que ce conseil approuve la grille de rémunération du personnel électoral proposée par le président d'élection pour les élections municipales de 2013.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 242-13

RAPPORT RELATIF À LA FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL

Considérant l'engagement de monsieur Lucien Gravel le 15 janvier 2013 à titre d'inspecteur municipal ainsi que les conditions d'emploi;

Considérant l'évaluation favorable portant sur la fin de la période d'essai de monsieur Gravel;

Considérant que l'appréciation de la performance démontre que monsieur Gravel possède les aptitudes et habiletés requises à ce poste;

Considérant la recommandation favorable du directeur de l'urbanisme et de l'environnement concernant la permanence de monsieur Gravel à titre d'inspecteur municipal;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu que ce conseil accepte la recommandation du directeur de l'urbanisme et de l'environnement suite à une évaluation de performance relative à la fin de la période d'essai de monsieur Lucien Gravel, à titre d'inspecteur municipal.

Le conseil confirme monsieur Lucien Gravel dans sa fonction d'inspecteur municipal de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-

Tewkesbury et accorde un statut d'employé permanent à ce poste, et ce, à compter du 8 juillet 2013.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 243-13

EMBAUCHE DU PERSONNEL DU PROGRAMME ANIMATION VACANCES POUR L'ÉTÉ 2013

Considérant les besoins en personnel du Service des loisirs et de la culture pour son Programme Animation Vacances 2013;

Considérant les efforts de recrutement déployés par l'équipe des responsables du Programme Animation Vacances;

Considérant la recommandation du comité de sélection relativement à l'embauche des animateurs et des animatrices;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu d'autoriser madame Sophie Blais à signer un contrat d'engagement avec le personnel énuméré faisant partie de l'annexe.

Les conditions d'embauche seront telles que mentionnées au rapport du comité de sélection. Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le budget prévu à cet effet (poste numéro 02-701-51-141).

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 244-13

RECOMMANDATION DE PAIEMENT HONORAIRES PROFESSIONNELS – JOLICOEUR LACASSE

Considérant que le conseil municipal a inscrit au budget pour l'année 2013, le poste numéro 02-130-43-412 relatif aux honoraires professionnels;

Considérant que la municipalité a reçu une facture au montant de 8 288,21 \$, taxes incluses, couvrant la période du 2 avril au 10 mai 2013;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que le conseil municipal approuve la facture de Jolicoeur Lacasse pour un montant de 8 288,21 \$ taxes incluses, couvrant la période mentionnée précédemment.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises dans le poste numéro 02-130-43-412.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 245-13

RAPPORT DE DEMANDE DE SOUMISSIONS - ACHAT DE MOBILIER POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX DE L'HÔTEL DE VILLE

Considérant que le conseil municipal a inscrit au programme triennal d'immobilisations (AD-1301 et AD-1302) pour l'année 2013-2014, un projet de réaménagement des bureaux de l'hôtel de ville;

Considérant que le conseil municipal a adopté le Règlement d'emprunt 13-685 et que pour ce projet, un montant de 107 000 \$, taxes incluses a été prévu;

Considérant qu'à l'échéance des soumissions du 17 juin 2013 à 15 h 30, la municipalité a reçu 3 soumissions;

Considérant que la plus basse soumission reçue soit celle de MAB Profil pour un montant de 25 079,60 \$, excluant les taxes applicables, est conforme aux exigences de la municipalité;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que le conseil municipal octroie le contrat de mobilier à la firme qui a présenté la plus basse soumission conforme, soit MAB Profil pour un montant total de 25 079,60 \$, excluant les taxes applicables.

La soumission présentée par le fournisseur et la présente résolution font office de contrat.

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 226 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DES CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement modifiant le Règlement numéro 226 et ses amendements concernant le régime de retraite des employés des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury.

Robert Miller, maire

Rés.: 246-13

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 13-691 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 08-575 POURVOYANT À DÉLÉGUER À CERTAINS FONCTIONNAIRES DE LA MUNICIPALITÉ LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE SANCTIONNER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Considérant qu'une copie du Règlement numéro 13-691 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que l'objet dudit Règlement a été précisé;

Considérant que des copies dudit Règlement sont disponibles pour consultation par les citoyennes et citoyens présents et ce, dès le début de la séance;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'adopter le Règlement numéro 13-691 modifiant le Règlement numéro 08-575 pourvoyant à déléguer à certains fonctionnaires de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de sanctionner des contrats en conséquence au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 247-13

ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION POUR LE RÈGLEMENT 13-687 POURVOYANT À LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT (TP-0703) DE TROIS MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE DOLLARS (3 975 000 \$)

Il est proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'adopter le procès-verbal de correction indiquant que conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la soussignée, directrice des communications et du greffe de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, apporte une correction au Règlement numéro 13-687 de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, suite à une erreur qui apparaît évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision.

La correction est la suivante :

Le titre du Règlement doit se lire comme suit « Règlement numéro 13-687 » au lieu du « Règlement numéro 13-387 ».

J'ai dûment modifié le Règlement numéro 13-687 en conséquence.

Signé à Stoneham-et-Tewkesbury, ce 3 juillet 2013 par madame Sonia Bertrand, directrice des communications et du greffe

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 248-13

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 13-692 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 03-481 SUR LES SYSTÈMES D'ALARME

Considérant qu'une copie du Règlement numéro 13-692 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que l'objet dudit Règlement a été précisé;

Considérant que des copies dudit Règlement sont disponibles pour consultation par les citoyennes et citoyens présents et ce, dès le début de la séance;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'adopter le Règlement numéro 13-692 abrogeant le Règlement numéro 03-481 sur les systèmes d'alarme.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 249-13

RAPPORT DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE D'ACCOTEMENT ET DE SURFACES DE ROULEMENT SUR LE BOULEVARD TALBOT SUD

Considérant que des soumissions sur invitation ont été demandées auprès de douze entrepreneurs pour les travaux de pavage d'accotement et de surfaces de roulement sur le boulevard Talbot Sud, projet IF-1306;

Considérant qu'à l'échéance des soumissions le vendredi 21 juin 2013 à 11 h, la municipalité a reçu six soumissions;

Considérant que la plus basse soumission reçue est celle de P.E. Pageau inc.;

Considérant que les exigences du devis concernant les documents administratifs et de qualification ont été respectées;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu que le conseil octroie le contrat de de pavage d'accotement et de surfaces de roulement sur le boulevard Talbot Sud, projet IF-1306 à l'entrepreneur qui a présenté la plus basse soumission conforme, soit P.E. Pageau inc. au montant total de 89 663,26 \$ incluant les taxes applicables.

Le contrat entrera en vigueur à compter de l'approbation des personnes habiles à voter et du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en regard avec le Règlement d'emprunt à être adopté à cet effet.

La municipalité se réserve le droit en tout temps, pendant la durée du contrat, de majorer ou de diminuer la quantité à fournir sans pour cela invalider les prix unitaires fournis par l'entrepreneur. L'entrepreneur doit prendre note qu'il n'y a pas de quantité minimale garantie.

Le prix total soumissionné peut cependant varier, l'entrepreneur n'étant payé que pour les quantités réellement exécutées et ce, au prix unitaire soumissionné pour les différents articles du bordereau de soumission.

Les documents de soumissions présentés par l'entrepreneur, les devis de soumissions et la présente résolution font office de contrat liant les deux parties.

Les sommes nécessaires pour couvrir la dépense seront prises à même le futur règlement d'emprunt pour les travaux de pavage d'accotement et de surfaces de roulement sur le boulevard Talbot Sud, projet IF-1306.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 250-13

DEMANDE D'ENTRETIEN – DÉNEIGEMENT ET ESTIVAL – CHEMINS ROSS ET BOUSCOTTE

Considérant que ce conseil a adopté le 18 avril 2011, le Règlement numéro 11-640 ayant pour objet d'établir les conditions d'acceptation d'une demande d'entretien estival provenant de propriétaires demeurant sur un chemin privé;

Considérant que ce conseil a adopté le 10 avril 2007, le Règlement numéro 07-548 ayant pour objet le déneigement des chemins privés;

Considérant que la demande provenant des propriétaires riverains des chemins Ross et Bouscotte (chemins privés) respecte les conditions d'acceptation pour l'entretien estival et pour le déneigement dudit chemin, notamment, le dépôt d'une requête signée par plus de 60% des propriétaires des lots adjacents desdits chemins privés;

Considérant la recommandation de la direction générale;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu que ce conseil :

- a) Accepte la demande de déneigement pour les trois prochaines années (saison 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016) du chemin Ross et du chemin Bouscotte (chemins privés) pour la section débutant à la jonction du boulevard Talbot jusqu'au pont de la rivière Noire, déposée par les propriétaires des chemins Ross et Bouscotte.
- b) Accepte la demande d'entretien estival pour l'année 2013 du chemin Ross et chemin Bouscotte (chemins privés) pour la section débutant à la jonction du boulevard Talbot jusqu'au pont de la rivière Noire déposée par les propriétaires des chemins Ross et Bouscotte.
- c) Mandate l'entreprise Déneigement et Terrassement Denis Poulin inc. à réaliser les travaux de déneigement pour les trois prochaines années sur ledit chemin selon l'offre de services datée du 17 juin 2013 et ce, pour un montant total de 5 650 \$ (saison 2013-2014), 5 790 \$ (saison 2014-2015) et de 5 930 \$ (saison 2015-2016), plus les taxes applicables.
- d) Mandate l'entreprise Déneigement et Terrassement Denis Poulin inc. à réaliser les travaux d'entretien pour l'année 2013 sur ledit chemin selon l'offre de services datée du 17 juin 2013 et ce, pour un montant total de 1 095 \$, plus les taxes applicables.
- e) Autorise le Service des finances à percevoir annuellement, via le compte de taxes, 100% du coût net dudit service aux propriétaires contigus des chemins Ross et Bouscotte selon le mode de taxation précisé à l'article 6 du règlement numéro 07-548.
- f) Autorise le Service des finances à émettre un compte de taxes pour les travaux d'entretien estival, selon les dispositions applicables du Règlement numéro 11-640 et ce, après la réalisation desdits travaux et suite à l'acceptation de ceux-ci par le représentant dudit chemin.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 251-13

IMPLANTATION D'ARRÊTS OBLIGATOIRES À DIFFÉRENTES INTERSECTIONS SUR LE TERRITOIRE

Considérant le Règlement numéro 07-550 portant sur la circulation et obligeant l'adoption d'une résolution par le conseil municipal pour la pose de panneaux d'arrêt;

Considérant l'ouverture de nouveaux chemins permettant la circulation publique de véhicules routiers sur le territoire de la municipalité;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics d'installer des panneaux de signalisation «ARRÊT OBLIGATOIRE» à l'intersection des chemins;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que le conseil municipal autorise le directeur du Service des travaux publics à faire installer des panneaux de signalisation «ARRÊT OBLIGATOIRE» aux intersections des chemins suivants :

- 1 panneau: à l'intersection des chemins des Bois-Francis et de la Montagne;
- 1 panneau: à l'intersection des chemins Raymond-Lortie et du Hibou;
- 2 panneaux: à l'intersection des chemins Philip-Toosey et Raymond-Lortie;
- 3 panneaux: à l'intersection des chemins Philip-Toosey et Allen-Neil;
- 3 panneaux: à l'intersection des chemins Philip-Toosey et Thomas-Griffin.

L'annexe «A» du Règlement numéro 07-550 (liste des arrêts obligatoires existants) est modifiée afin d'ajouter les arrêts obligatoires mentionnés précédemment.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 252-13

APPROBATION DU CAHIER DE DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE VOIRIE DES CHEMINS HARVEY (IF-1305), DE LA RIVIÈRE (IF-1304) ET DES TROIS-LACS (IF-1204) AINSI QUE LE PROLONGEMENT ET TRAVAUX DE PAVAGE DE SENTIERS PIÉTONNIERS (IF-1205) ET FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

Considérant que le programme triennal d'immobilisations de l'année 2014 prévoit les sommes nécessaires pour les dépenses inhérentes à la réfection de voirie des chemins Harvey (IF-1305), de la Rivière (IF-1304) et des Trois-Lacs (IF-1204) ainsi que le prolongement et travaux de pavage de sentiers piétonniers (IF-1205);

Considérant la loi applicable en regard avec l'octroi de contrats d'honoraires professionnels dont les frais prévus sont plus de 100 000 \$;

Considérant le projet de cahier de demande de soumissions pour services professionnels dans le cadre du projet de réfection de voirie des chemins Harvey (IF-1305), de la Rivière (IF-1304) et des Trois-Lacs (IF-1204) ainsi que le prolongement et travaux de pavage de sentiers piétonniers (IF-1205);

Considérant que ce projet de cahier respecte les obligations légales en matière d'octroi de contrat d'honoraires professionnels par voie d'appel d'offres public;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que ce conseil accepte le cahier (devis) de demande de soumissions pour services professionnels daté du mois de juin 2013, dans le cadre du projet de réfection de voirie des chemins Harvey (IF-1305), de la Rivière (IF-1304) et des Trois-Lacs (IF-1204) ainsi que le prolongement et travaux de pavage de sentiers piétonniers (IF-1205).

Le conseil municipal accepte la recommandation de la direction générale concernant la formation du comité de sélection.

Le conseil autorise le directeur du Service des travaux publics à procéder à la demande de soumissions par appel d'offres public. Celui-ci est le seul responsable de l'appel d'offres, à qui est confié le mandat de fournir toute information à l'égard de ladite demande de soumissions.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 253-13

RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 1 – RÉFECTION DE VOIRIE DES CHEMINS ROURKE (IF-1105), VERTMONT (IF-1104) ET 1^{RE} AVENUE (IF-0909)

Considérant que des soumissions publiques ont été demandées pour les travaux de réfection de voirie des chemins Rourke (IF-1105), Vermont (IF-1104) et 1^{re} Avenue (IF-0909);

Considérant que le conseil a adopté le 11 mars 2013 le Règlement numéro 13-684, ayant pour objet les travaux de réfection de voirie des chemins Rourke (IF-1105), Vermont (IF-1104) et 1^{re} Avenue (IF-0909);

Considérant la résolution numéro 90-13 datée du 11 mars 2013, portant sur l'octroi du contrat pour les travaux de réfection de voirie des chemins Rourke (IF-1105), Vermont (IF-1104) et 1^{re} Avenue (IF-0909) à la firme Gilles Audet Excavation;

Considérant la recommandation de madame Marike St-Pierre, ingénieure de la firme EMS Infrastructures, datée du 26 juin 2013;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu d'accepter le rapport de madame Marike St-Pierre, ingénieure de la firme EMS Infrastructures, daté du 26 juin 2013 relativement à la recommandation de paiement numéro 1, pour les travaux de réfection de voirie des chemins Rourke (IF-1105), Vermont (IF-1104) et 1^{re} Avenue (IF-0909).

Le conseil autorise en fonction des quantités exécutées, et ce, au prix unitaire soumissionné pour les différents articles du bordereau de soumission incluant les directives de changements numéro DC-01 et DC-03, le paiement d'un montant de 318 664,90 \$, incluant les taxes, à la firme Gilles Audet Excavation. Il est à noter qu'une retenue de 10 % (30 795,57 \$ excluant les taxes) a été effectuée conformément au contrat liant les parties.

La somme nécessaire pour couvrir la présente dépense sera prise à même le règlement d'emprunt numéro 13-684.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 254-13

**AUTORISATION DE SIGNATURES DE CONTRATS NOTARIÉS
POUR DES ACTES D'ACQUISITION, DE CESSION ET DE
SERVITUDES POUR LE PROJET DES GRANDS-DUCS, PHASE V,
PARTIE 1**

Considérant que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté un protocole d'entente et diverses résolutions autorisant des travaux d'infrastructure, dans le cadre du projet domiciliaire du Domaine des Grands-Ducs, phase V partie 1;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la création de servitudes concernant les services d'utilités publiques tels que : aqueduc, égout, drainage pluvial, sentiers piétonniers, ligne de distribution d'énergie, ligne de télécommunication et appareils ou accessoires jugés nécessaires ou utiles ainsi que des cessions des emprises des chemins ou autres infrastructures d'utilités publiques;

Considérant que la municipalité s'est engagée, en vertu d'un protocole d'entente intervenu le 18 juillet 2012 à acquérir les chemins et autres infrastructures décrits à l'entente;

Considérant qu'il y a lieu de nommer monsieur le maire Robert Miller ou en son absence le maire suppléant, et madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Lisa Kennedy ou en son absence la directrice des communications et du greffe, à signer pour et au nom de la municipalité des

cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury tous les actes d'acquisition, de cession et de servitudes nécessaires;

Considérant que la cession desdites infrastructures sera réalisée à la condition expresse que l'ingénieur désigné de la municipalité en recommande l'acceptation;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'autoriser le maire, monsieur Robert Miller ou en son absence le maire suppléant, et madame Lisa Kennedy, directrice générale et secrétaire-trésorière ou en son absence la directrice des communications et du greffe, à signer pour et au nom de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury tous les actes d'acquisition, de cession et de servitudes nécessaires à l'intérieur de la phase V partie 1 du projet domiciliaire du Domaine des Grands-Ducs.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 255-13

AIDE FINANCIÈRE À L'APEL POUR LE PROGRAMME DE RENATURALISATION DES BERGES

Considérant que l'Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des Marais du Nord (APEL) entreprend un programme d'aide à la renaturation des berges de certains cours d'eau présents sur le territoire;

Considérant que la municipalité s'est engagée à investir un montant de 15 000 \$ dans le projet d'une valeur globale de 39 900 \$ afin de mener à bien ce projet;

Considérant que l'APEL a établi un partenariat avec le gouvernement du Canada par l'entremise du ministère de l'Environnement pour un montant de 19 711 \$;

Considérant que le projet consiste en un service gratuit de visites à domicile, de réalisation de plans d'aménagement de la bande riveraine, de séances d'information en groupe et d'approvisionnement en arbres et arbustes à prix réduit;

Considérant que ce projet découle du programme municipal pour assurer la protection de la qualité de l'eau;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que le conseil accorde à l'APEL un montant de 15 000 \$ à même le poste budgétaire numéro 02-460-01-419.

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir la présente dépense sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 256-13

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Considérant les demandes présentées dans des catégories de travaux et visées à l'intérieur du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603;

Considérant qu'au préalable à l'émission des permis de construction, le conseil municipal doit par résolution, approuver les plans et croquis soumis, conformément aux dispositions du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et croquis soumis et les a jugés conformes aux objectifs et critères contenus au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal, lors de la réunion du 20 juin 2013, d'appuyer les présentes demandes ;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu que le conseil municipal autorise le fonctionnaire désigné à émettre les permis ci-dessous :

- 1- Construction d'habitations unifamiliales jumelées dans le développement du Domaine des Grands-Ducs (phase 5, partie 1);
 - chemin Thomas-Griffin : numéros pairs 4 à 22 et numéros impairs 15 à 33
 - chemin Allen-Neil : numéros pairs 38 à 48 et 54 à 60, et numéros impairs 33 à 65
- 2- Construction d'une garderie (aménagement paysager et affichage) au 15, chemin de l'Église, lot numéro 4 624 888 du cadastre du Québec;
- 3- Construction d'une résidence sur le chemin des Monts, lot numéro 1 828 689 du cadastre du Québec;
- 4- Construction d'une résidence entre les 10 et 12, chemin des Alizés, lot numéro 5 143 248 du cadastre du Québec;
- 5- Construction d'une écurie commerciale au 4684, route Tewkesbury, lot numéro 2 410 330 du cadastre du Québec;
- 6- Agrandissement de la garderie au 83, 1^{re} Avenue, lot numéro 1 828 474 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS :

Rés. : 257-13

13-688 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 09-592

Considérant qu'une copie du Règlement numéro 13-688 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que l'objet dudit Règlement a été précisé;

Considérant que des copies dudit Règlement sont disponibles pour consultation par les citoyennes et citoyens présents et ce, dès le début de la séance;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu d'adopter le Règlement numéro 13-688 modifiant le Règlement de lotissement numéro 09-592, comportant trois pages.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 258-13

13-689 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 09-591

Considérant qu'une copie du Règlement numéro 13-689 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que l'objet dudit Règlement a été précisé;

Considérant que des copies dudit Règlement sont disponibles pour consultation par les citoyennes et citoyens présents et ce, dès le début de la séance;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'adopter le Règlement numéro 13-689 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-592, comportant cinq pages et une annexe.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement concernant la mise en place d'un programme de réhabilitation de l'environnement.

Robert Miller, maire

Rés.: 259-13

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ORGANISMES ET FÊTES DE QUARTIER POUR 2013

Considérant les prévisions budgétaires et l'enveloppe globale accordée en subventions aux organismes selon la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes locaux et régionaux;

Considérant que ces organismes ont répondu à toutes les exigences de la politique de reconnaissance de soutien aux organismes locaux et régionaux et au mérite individuel ;

Considérant que la municipalité encourage les organismes à tenir des activités et des fêtes de quartier dans leur secteur;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu d'accepter le rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, relativement au versement de l'aide financière accordée à ces organismes reconnus pour l'année 2013.

Les sommes disponibles seront prises aux postes budgétaires suivants :

- Corporation de développement socio-économique de St-Adolphe pour ses activités annuelles : 1000 \$ (poste numéro 02-701-90-970);
- Corporation des loisirs de Vermont-sur-le-Lac pour ses activités annuelles : 1 000 \$ (poste numéro 02-701-90-970);

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 260-13

PROTOCOLE D'ENTENTE ET AIDE FINANCIÈRE - LA VIRÉE COUNTRY DES CANTONS 2013

Considérant la demande de soutien financier reçue par le comité de l'événement La Virée country des Cantons 2013 pour leur 10^e édition;

Considérant l'impact que représente cet événement sur notre territoire;

Considérant que cet événement stimule la concertation de plusieurs partenaires du milieu;

Considérant la volonté du conseil municipal à établir une entente avec les organisateurs de l'événement la Virée country des Cantons-Unis;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que le conseil accepte, par résolution, le protocole d'entente et accorde une aide financière au comité organisateur de l'événement «La Virée country» de 12 000 \$ pour le projet présenté.

Cette aide financière sera accordée en deux versements, soit 11 000 \$ au moment de l'entrée en vigueur de la présente entente et 1 000 \$ à la remise de tous les documents demandés. La somme de 12 000 \$ sera prise dans le budget d'opération du Service des loisirs et de la culture au poste numéro 02-701-91-970.

Le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer pour et au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury ledit protocole d'entente. Ces documents devront être retournés au Service des loisirs et de la culture, au plus tard le 1^{er} août 2013.

Adoptée à l'unanimité.

POINTS DIVERS

Rés. : 261-13

APPEL À LA SOLIDARITÉ CONCERNANT LA TRAGÉDIE À LAC-MÉGANTIC PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

Considérant que suite à la tragédie à Lac-Mégantic, un appel à la solidarité a été fait par le président de l'Union des municipalités du Québec, monsieur Éric Forest, afin de venir en aide à la municipalité de Lac-Mégantic et à ses citoyens pour la reconstruction de leur communauté, suite à la tragédie causée par le déraillement et l'explosion d'un train transportant du pétrole le 5 juillet dernier;

Considérant que l'UMQ demande de faire parvenir un chèque au bureau administratif de celui-ci à l'attention de l'UMQ – Tragédie Lac-Mégantic 2013;

Considérant que la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury ne peut demeurer insensible à cet appel à l'aide et qu'elle désire procéder à la remise d'un don au montant de 1 000 \$;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu d'accorder à l'UMQ un montant de 1 000 \$ à même le poste budgétaire numéro 02-190-15-339.

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir la présente dépense sont disponibles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Miller, maire, invite les citoyennes et citoyens à la période de questions.

Rés.: 262-13

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 35, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

Robert Miller, maire

Je, Robert Miller, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sonia Bertrand, directrice des communications
et du greffe